

ALLOCATION PILOTÉE EQUILIBRE FR0012333201

Fonds diversifié

Allocation Pilotée Équilibre est un Fonds Commun de Placement de droit français de type FIA.

//// Ciblages clients

Canal de vente :

- Agence et Internet.

Ciblage client :

- Clientèle disposant d'une surface financière supérieure à 75 000 euros (selon l'organisation propre à chaque Caisse d'Épargne).

Remarque : Veillez à compléter ou mettre à jour (si le questionnaire a plus de 2 ans ou si la situation du client a changé), avec le client, le Questionnaire de compétence financière et le Devoir de Conseil (mis à disposition dans les systèmes d'information) dans le cadre d'un investissement dans un CTO ou un contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

Profil investisseur :

- C2

Ce Fonds s'adresse à une clientèle :

- souhaitant **diversifier** ses investissements,
- acceptant **une prise de risque en capital**,
- pouvant immobiliser une partie de son épargne pendant **3 ans minimum** (durée minimale de placement recommandée).
- souhaitant bénéficier d'une gestion sur la partie de leurs avoirs qu'ils souhaitent exposer aux actifs risqués sur le moyen / long terme.

//// Présentation synthétique de l'offre

Pourquoi lancer une offre dite d'allocation pilotée ?

- Cette offre vise à offrir aux investisseurs une solution « clés en main » leur permettant de **bénéficier d'une gestion sur la partie de leurs avoirs / de leur CTO qu'ils souhaitent exposer aux actifs risqués sur le moyen / long terme.**
- En déléguant ainsi la gestion de son allocation sur actifs risqués, l'investisseur s'appuie sur l'expertise des équipes de gestion de Natixis Asset Management, spécialiste de la gestion d'actifs du Groupe Caisse d'Épargne.
- La politique d'investissement de ce Fonds repose sur une stratégie active d'allocation d'actifs sur les marchés actions, obligataires et monétaires, ainsi que sur un large éventail de classes d'actifs de diversification⁽¹⁾. En fonction de leurs convictions sur l'évolution des marchés dans les principales régions du monde, les gérants de Natixis Asset Management déterminent l'allocation des portefeuilles.

Allocation Pilotée Équilibre c'est...

1 Fonds diversifié qui investit sur les **marchés actions** et sur les **marchés obligataires via des Fonds**.

1 allocation de référence qui correspond à un profil de rendement / risque **intermédiaire** (50% obligations zone euro / 50% actions internationales).

... et deux leviers pour chercher à battre l'allocation de référence

Des marges de manœuvre importantes autour de l'allocation de référence pour permettre à l'équipe de gestion de mettre en place **une allocation cohérente** par rapport à ses anticipations de marché.

Une poche de diversification qui vise à capter des sources de performances additionnelles en investissant sur des marchés hors de l'allocation de référence :

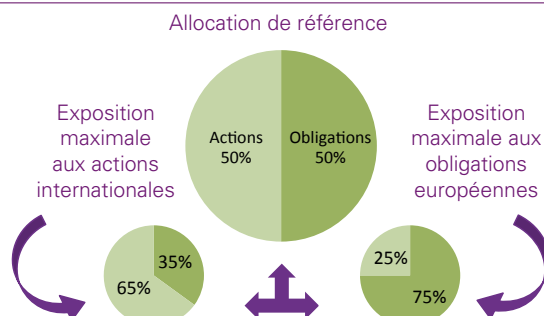
Obligations à haut rendement (titres spéculatifs présentant un rendement élevé en contrepartie d'un risque de défaut plus important), obligations convertibles (obligations pouvant être converties en actions), obligations émergentes, actions de petite et moyenne capitalisation, actions émergentes, stratégies de rendement absolu (c'est-à-dire une performance visant à être décorrélée des marchés), matières premières via des contrats financiers.

(1) Obligations à haut rendement (titres spéculatifs présentant un rendement élevé en contrepartie d'un risque de défaut plus important), obligations convertibles (obligations pouvant être converties en actions), obligations émergentes, actions de petite et moyenne capitalisation, actions émergentes, stratégies de rendement absolu (c'est-à-dire une performance visant à être décorrélée des marchés), matières premières via des contrats financiers.

Les points clés

→ Une **allocation de référence équilibrée** qui privilégie la complémentarité entre marchés actions internationaux et marchés obligataires européens (50% Barclays Euro Aggregate⁽¹⁾ / 50% MSCI World⁽²⁾).

→ 1 **Fonds diversifié** dont les niveaux d'exposition aux marchés actions et obligataires est déterminé en fonction des convictions et des anticipations de l'équipe de gestion.



→ Une **poche de diversification** qui vise à capter des sources additionnelles de performance sur d'autres marchés que les actions internationales et les obligations européennes (univers de référence*).

Jusqu'à 20% de l'actif du fonds

Taux	Actions	Autres
Obligations à haut rendement Obligations convertibles Obligations hors zone euro Obligations de pays émergents	Petites et moyennes capitalisations Actions émergentes	Performance absolue Matières premières

* Le MSCI World est un indice représentatif des grandes capitalisations boursières internationales. Au sein de la poche actions, le Fonds pourra diversifier son allocation sur des actions de petites et moyennes capitalisations et des actions émergentes.

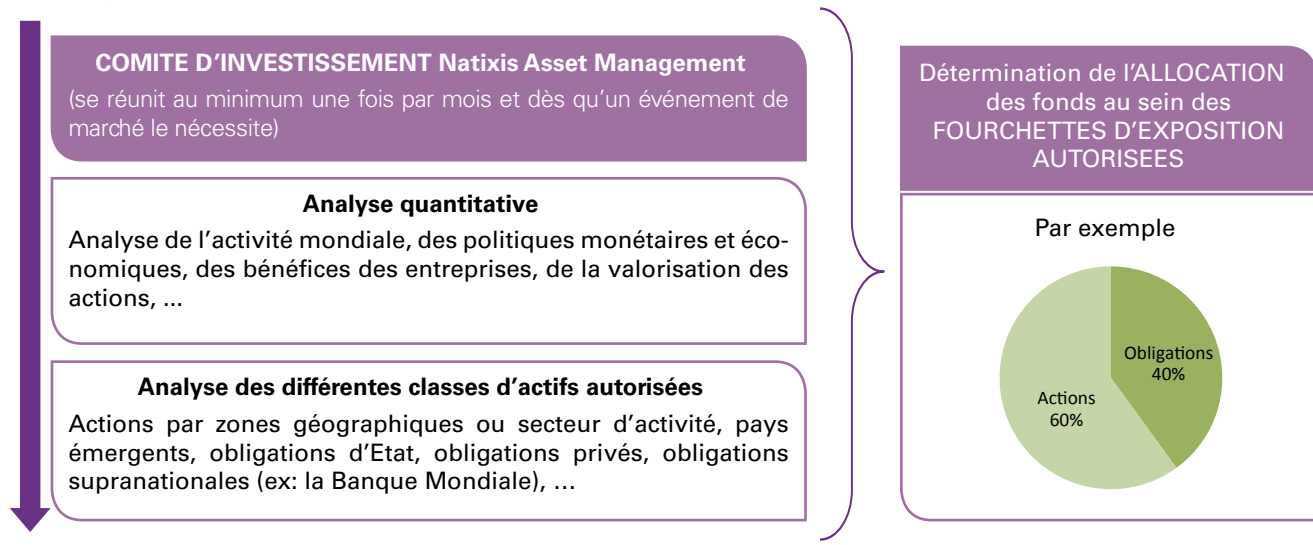
* Le Barclays Euro Aggregate est un indice composé d'obligations européennes émises par des émetteurs privés et souverains notés au minimum BBB-. Au sein de la poche taux, le Fonds pourra diversifier son allocation en titres obligataires non représentés dans l'indice Barclays Euro Aggregate, comme par exemple des obligations à haut rendement, des obligations convertibles, etc (cf. tableau ci-dessus).

Le fonds pourra également s'exposer à des stratégies de performance absolue et aux matières premières.

Comment est géré le Fonds ?

La gestion du Fonds s'appuie sur l'analyse et les anticipations de marché du Comité d'Investissement de Natixis Asset Management qui se réunit au minimum une fois par mois, ou dès qu'un événement de marché le justifie.

En s'appuyant sur les données et analyses des experts de Natixis Asset Management, l'équipe de gestion détermine le pilotage de l'allocation sur l'ensemble des marchés et zones géographiques autorisés.



(1) Le Barclays Euro Aggregate est l'indice représentatif de la performance des obligations à revenus fixes libellés en euro, émises par des émetteurs privés ou publics notés au minimum BBB- ou Baa3 (Investment Grade). L'indice est retenu coupons réinvestis. Cet indice peut-être suivi sur le site internet <https://index.barcap.com>.

(2) Le MSCI World est un indice actions composé de près de 1 500 sociétés mondiales dont le poids est fondé sur la capitalisation boursière et qui représentent environ 85% de la capitalisation de chacun de leur pays respectif. L'indice est retenu dividendes nets réinvestis. Cet indice peut-être suivi sur le site internet www.msci.com.

Principales caractéristiques

Société de gestion	Natixis Asset Management
Nature juridique	Fonds Commun de Placement de droit français
Classification AMF	Diversifiés
Nourricier	Non
OPCVM/FIA	FIA
Univers d'investissement	International
Durée de placement recommandée	Supérieure à 3 ans
Devise de référence	Euro
Indice de référence	Indice composite 50% Barclays Euro Aggregate et 50% du MSCI World Dividendes nets réinvestis en euros. Le Barclays Euro Aggregate est un Indice publié par Barclays Capital, composé de titres obligataires à taux fixe libellés en euro, de maturité supérieure à 1 an. Il est disponible sur www.index.barcap.com Le MSCI World est un Indice actions composé de près de 1 500 sociétés mondiales dont le poids est fondé sur la capitalisation boursière et qui représentent environ 85% de la capitalisation de chacun de leur pays respectif. Il est disponible sur www.msci-barra.com.
Date de création	29/12/2014
Code ISIN - Part R de capitalisation	FR0012333201
Éligibilité	Compte-titres ordinaire, Contrat d'assurance-vie et de capitalisation
Abonnement	Oui
Frais d'entrée⁽¹⁾ maximum	2% acquis au réseau distributeur, non acquis au Fonds
Frais de sortie⁽¹⁾	Néant
Frais de gestion⁽¹⁾ maximum	1,00% TTC de l'actif net Le Fonds n'ayant pas encore clôturé son premier exercice comptable (première clôture décembre 2015), les frais courants indiqués correspondent aux frais de gestion estimés que le Fonds devrait supporter pour l'exercice à venir : 1,55% TTC de l'actif net (les frais courants comprennent notamment les frais de gestion et les commissions de mouvement).
Frais indirects⁽¹⁾⁽²⁾ maximum	1,50% TTC de l'actif net
Modalités de souscription et de rachat	Un dix-millième de part, cours inconnu
Souscription minimale initiale	Néant
Valeur liquidative d'origine	100 €
Valorisation	Quotidienne
Heure de centralisation	12h30
Indicateur de risque et de rendement⁽³⁾	4/7

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

(1) Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance s'appliquent.

(2) Les frais de gestion indirects sont les frais de gestion liés à l'investissement dans d'autres OPCVM/FIA.

(3) L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondants à des niveaux de risques et de rendements croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un fonds par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale du calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du fonds calculé à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement cet indicateur peut évoluer.

Argumentaire commercial

→ **Des marges de manœuvre importantes** autour de l'allocation de référence pour exprimer les convictions des gérants. L'investisseur délègue son allocation de diversification à l'équipe de gestion qui détermine l'allocation, via des Fonds, au sein des bornes d'exposition autorisées avec un minimum de 25 % et un maximum de 65% en actions internationales, et un minimum de 35% et un maximum de 75% en obligations européennes.

→ **Une poche de diversification⁽¹⁾** pouvant atteindre 20% du portefeuille pour chercher à capter des sources de performances additionnelles.

→ **Une offre permanente éligible à l'assurance vie** (Contrats Nuances Plus, Nuances Privilège et Nuances Capi) offrant une solution pour les investisseurs qui cherchent à dynamiser le rendement moyen de leur portefeuille en complément du fonds en Euro, en contrepartie d'une certaine prise de risque.

→ **Un accès à des relevés mensuels détaillés** expliquant les choix d'investissement faits par les gérants, la performance du fonds, les investissements réalisés par zone géographique, types d'actifs et secteurs d'activité.

Point d'attention : Allocation Pilotée Équilibre n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital. Le fonds est principalement soumis aux risques suivants : risque de perte en capital, risque actions, risque de taux, risque pays émergents, risque de change, risque de gestion discrétionnaire, risque de contrepartie, risque de crédit, risque lié aux matières premières.

Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus du Fonds.

(1) Obligations à haut rendement (titres spéculatifs présentant un rendement élevé en contrepartie d'un risque de défaut plus important), obligations convertibles (obligations pouvant être converties en actions), obligations émergentes, actions de petite et moyenne capitalisation, actions émergentes, stratégies de rendement absolu (c'est-à-dire une performance visant à être décorrélée des marchés), matières premières via des contrats financiers.

////// Avertissement

► Le DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur)

- A remettre systématiquement avant toute souscription
- Ainsi votre client appréhende de façon objective : les caractéristiques et le mécanisme du Fonds, ses avantages et inconvénients, le profil de risque et de rendement et les frais.

► Les informations essentielles à délivrer au client, notamment :

- Les frais afférents à toute souscription et la rémunération perçue en tant qu'établissement distributeur.
- Les frais tenant au contrat d'assurance vie ou de capitalisation, de versement et de gestion.
- L'absence de garantie du capital

► Avant de conseiller le Fonds au client :

- Il convient de tenir compte de sa connaissance, de son expérience en matière financière, de ses exigences et ses besoins, de son appétence aux risques et de son horizon de placement.
- Veillez à compléter ou mettre à jour (si le questionnaire a plus de 2 ans ou si la situation du client a changé), avec le client, le Questionnaire de compétence financière et le Devoir de Conseil (mis à disposition dans les systèmes d'information) dans le cadre d'un investissement dans un CTO ou un contrat d'assurance vie ou de capitalisation.
- A noter : La recommandation de l'ACPR du 8 janvier 2013 (applicable depuis le 1er octobre 2013), impose un conseil en cas de versement libre, d'arbitrage et de rachat partiel.

Selon la législation en vigueur, le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client.

Avertissement

Ce document est destiné à l'usage strictement interne du réseau Caisse d'Épargne. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Natixis Asset Management.

Ce document constitue une présentation conçue et réalisée par Natixis Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Natixis Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis.

Le Fonds mentionné dans le document a été agréé par l'Autorité des marchés financiers et est géré par Natixis Asset Management. Le DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur) doit être obligatoirement remis aux souscripteurs préalablement à la souscription. Les caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais liés à l'investissement dans un Fonds sont décrits dans le DICI de ce dernier. Le DICI et les derniers documents périodiques sont disponibles sur demande auprès de Natixis Asset Management.

Dans l'hypothèse où un Fonds fait l'objet d'un traitement fiscal particulier, il est précisé que ce traitement dépend de la situation individuelle de chaque client et qu'il est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Natixis Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers.

Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale et conformément aux conventions signées par la France, Natixis Asset Management exclut des fonds qu'elle gère directement toute entreprise impliquée dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel et de bombes à sous-munitions.

Natixis Asset Management – Société de gestion d'Allocation Pilotée Équilibre - Société anonyme au capital de 50 434 604,76 euros, RCS Paris 329 450 738 dont le siège social est 21, quai d'Austerlitz – 75013 Paris, société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP 90009 en date du 22 mai 1990. www.nam.natixis.com

BPCE – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 155 742 320 € – RCS Paris n° 493455042 – Siège social : 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75201 Paris Cedex 13 – BPCE, intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro : 08045100.